



EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ADMINISTRATIFS  
ARRETE n°2025-065

**Portant Non-Opposition à une Déclaration préalable délivrée  
par le Maire au nom de la Commune**

Demande déposée le 24/07/2025	
Par :	SAS SATER
Représentée par :	Madame VECCHIERELLI Tishia
Demeurant à :	478 rue de la Decouverte - miniparc 2 31670 LABEGE
Sur un terrain sis à :	chemin de la Pigeonnière 31650 AUZIELLE
Cadastré :	36 A 659p, 36 A 668p
Nature des Travaux :	Détachement de 2 lots à bâtir

N° DP 031 036 25 00023

Le Maire de la Commune d'AUZIELLE,

**Vu** la demande de déclaration préalable présentée le 24/07/2025 par SAS SATER représentée par Madame VECCHIERELLI Tishia,

**Vu** l'objet de la demande :

- pour le détachement de 2 lots à bâtir ;
- sur un terrain situé chemin de la Pigeonnière ;

**Vu** le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

**Vu** le Plan Local d'Urbanisme (PLU) révisé en date du 03/10/2024 et mis à jour en dernière date le 10/04/2025,

**Vu** le Plan de Prévention des Risques Naturels " concernant les mouvements différentiels de terrain liés au phénomène de retrait-gonflement des sols argileux " dit Sécheresse (PPRS), approuvé en date du 01/10/2013,

**Vu** l'OAP de « la Pigeonnière » du PLU susvisé,

**Vu** l'avis favorable avec réserves d'ENEDIS Autorisations d'Urbanisme MP en date du 08/08/2025, pour une puissance de 2 x 12 KVA,

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

La présente Déclaration Préalable fait l'objet d'une décision de Non opposition sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

### ARTICLE 2 : PRESCRIPTIONS :

Pour être constructible, le terrain devra être desservi par les divers réseaux et l'accès devra être validé par le gestionnaire de la voirie.

FAIT à AUZIELLE, le 20/08/2025

Le Maire,



Michèle SEGAFREDO

